

Vers un feu vert aux éoliennes de Plaisance

Initialement refusé par la préfète de la Vienne, le projet de la Ferme éolienne de Plaisance (cinq aérogénérateurs de 180 mètres de haut) va finalement voir le jour. Une première requête contre le refus de permis de construire a été admise par le tribunal administratif de Poitiers, ce qui a conduit la préfète à délivrer le permis demandé.

Reste l'autorisation d'exploiter, elle aussi refusée. D'où le dépôt d'une seconde requête, examinée mardi dernier. Sans surprise, le rapporteur public a conclu à l'annulation de cette seconde décision préfectorale, rappelant qu'il a déjà été jugé que le projet ne porte atteinte ni au site classé de la Gartempe, ni à l'avifaune remarquable (pratiquement inexistante à cet endroit-là), ni aux chauve-souris, qui volent très en dessous des pales des éoliennes. La décision donnant le feu vert au projet doit être rendue le 15 novembre.